



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 13 février, à 18h00, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 30 janvier 2024, s'est réuni à la salle polyvalente de Cardan, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (14) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Didier AUDOIT

Secrétaire de séance : Marilys DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT
Suffrages exprimés : 15

01-2024_ Débat orientation budgétaire - budget AEP 70400

M. le président rappelle que conformément aux dispositions des articles L2312-1 et L5711-1-36 du CGCT, il doit se dérouler dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires.

Pour le budget AEP 70400, ont été exposés les orientations budgétaires et évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ont été présentées.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président
Didier AUDOIT





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 13 février, à 18h00, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 30 janvier 2024, s'est réuni à la salle polyvalente de Cardan, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (14) : Guy COGOURDANT (Porte de Benaugue quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilyns DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugue quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Didier AUDOIT

Secrétaire de séance : Marilyns DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15

02-2024_ Débat orientation budgétaire - budget ASC 70420

M. le président rappelle que conformément aux dispositions des articles L2312-1 et L5711-1-36 du CGCT, il doit se dérouler dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires.

Pour le budget ASC 70420, ont été exposé les orientations budgétaires et évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement

Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ont été présentés.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Didier AUDOIT





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 13 février, à 18h00, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 30 janvier 2024, s'est réuni à la salle polyvalente de Cardan, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (14) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilyns DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Didier AUDOIT

Secrétaire de séance : Marilyns DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT
Suffrages exprimés : 15

03-2024_ Débat orientation budgétaire - budget ANC 70425

M. le président rappelle que conformément aux dispositions des articles L2312-1 et L5711-1-36 du CGCT, il doit se dérouler dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires.

Pour le budget ANC 70425, ont été exposés les orientations budgétaires et évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ont été présentés.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Didier AUDOIT

